



Arbre coupé par le voisin dans ma propriété

Par **pchap**, le **26/04/2008** à **15:39**

bonjour, rnje possède une propriété en bord de mer. Sur celle-ci il y a des pins. A côté de ma propriété il y a un immeuble avec des co-propriétaires. Un de mes arbres placé en limite légale de propriété à été coupé. En effet, en mon absence et sans concertation verbale et écrite un des copropriétaire est venu sans que j'en soit informé dans ma propriété pour couper toutes les branches du pin qui dérangeait sa vue. L'arbre est complètement mutilé et ne ressemble plus à rien. Il avait entre 25 et 30 ans. De plus il m'a laissé toutes les branches coupées à même le sol. C'est une véritable désolation !!! Quels sont mes recours ? Puis demander des dommages et intérêt. Si oui à hauteur de combien ? Puis je demander qu'on me replante un autre arbre ?rnJe vous remercie pour votre réponsernMme Le pennec